RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIF À L'INTERVENTION DE LA MAISON SPORT SANTÉ DE VINCENNES DANS LE CADRE DE JOURNÉES DE PROMOTION DE LA SANTÉ ORGANISÉES PAR L'HNIA BEGIN

DÉCISION N° DM-26-319

EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-216 en date du 1er avril 2026 portant délégation de fonction à Madame Giulietta RANIERI, Adjoint au Maire ;

VU l'objectif de mise en place de parcours de soins après hospitalisation au sein de l'Hôpital National d'Instruction des Armées Bégin (HNIA Bégin), ainsi que l'organisation par cet établissement de journées d'information et de sensibilisation en termes de prévention-santé, en partenariat avec des acteurs de proximité. ;

VU la convention de partenariat proposée par l'HNIA Bégin;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de développer d'une part toutes les actions possibles de prévention-santé et, d'autre part, d'engager tous les partenariats concourant à ces actions ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Hôpital National d'Instruction des Armées Bégin (HNIA Bégin), représenté par le Médecin Général Marion AUBOIN, et situé au 69 avenue de Paris – 94163 Saint-Mandé Cedex, une convention de partenariat relatif à l'intervention de la Maison Sport Santé de Vincennes dans le cadre des Journées de promotion de la santé organisées par cet établissement.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du sport, de la vie associative et des quartiers,

Signé

Giulietta RANIERI

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260914-lmc1H14626H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/09/2026
Date de Publication : 14/09/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260914-lmc1H14626H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/09/2026
Date de Publication : 14/09/2026